

Faire projet par le commun, faire école par le terrain : les enseignements de l'expérimentation "Preuve par 7"

Les ambitions de la Loi climat et résilience, qui oblige à l'accélération de "la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire", ne pourront pas être mises en œuvre sans recourir à des pratiques ancrées dans les réalités du terrain, qu'il faudra accueillir et comprendre. L'association Notre Atelier Commun est à l'origine de l'une de ces démarches innovantes, [la Preuve par 7 \(PP7\)](#).

Il s'agit selon son créateur, l'architecte Patrick Bouchain, d'"une démarche expérimentale d'urbanisme, d'architecture et de paysage (qui) accompagne et documente des projets à travers différentes échelles territoriales afin de promouvoir un droit à l'expérimentation dans l'aménagement et l'architecture ainsi que des méthodes à même de renouveler l'action territoriale, publique et citoyenne." Ce "droit à l'expérimentation" a été énoncé par la [Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine \(LCAP\)](#).

Depuis 2020, les ministères de la Culture et de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, mais aussi la Fondation de France à travers son programme [Inventer demain](#), en soutenant financièrement et accompagnant les travaux de l'association *Notre Atelier Commun* au travers d'une convention (voir encadré), s'inscrivent ensemble dans "la mise en valeur de pratiques et de méthodologies de conception de projets alternatives", déployées à différentes échelles.

Une convention entre la Preuve par 7 et les ministères de la Culture et de la Transition écologique

Les deux ministères ont en commun de "renouveler l'action publique à partir du terrain, dans une vision large de l'aménagement durable". À ce titre, et outre les actions menées respectivement concourant à cette dynamique, ils se sont engagés dans deux partenariats structurants avec notamment l'association *Notre Atelier Commun* et se sont

dotés d'un opérateur commun, le GIP EPAU ((Groupement d'intérêt public – L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains)), pour développer, à partir de programmes d'actions expérimentales ou de recherches-actions, de nouveaux regards et de nouvelles pratiques (POPSU Territoires, POPSU Transition, et Engagés pour la qualité du logement de demain ...).

Comme le souligne Magali Pinon-Leconte, la démarche "*s'inscrit dans les missions d'accompagnement de projets des collectivités qui souhaitent s'engager dans cette voie avec les ressources de l'urbanisme de projet qui s'appuie sur l'existant et les atouts des territoires, qui visent et intègrent l'expertise des acteurs et la montée en compétences collective*". Des principes que l'on retrouve dans une famille d'actions menées par la DGALN, l'animation des Nouveaux conseillers aux territoires en DDT(M), la démarche ÉcoQuartier, les Ateliers des territoires. Pour sa part le ministère de la Culture, met en place des actions telles que les Quartiers Culturels Créatifs, les ateliers hors les murs des ENSA ou les actions d'éducation artistique et culturelle...

La mise en valeur de nouvelles pratiques passe également pour les deux ministères par la reconnaissance des travaux de jeunes professionnels au travers des palmarès des Albums des jeunes architectes et paysagistes ou du Palmarès des jeunes urbanistes. Hélène Fernandez constate que "*beaucoup de jeunes professionnels promeuvent la résidence territoriale et architecturale comme mode d'ancrage sur le terrain. Prendre en compte les temporalités intermédiaires, occuper durablement un site de projet, mener un travail de programmation ouverte avec les usagers et avec l'appui des collectivités et autres maîtrises d'ouvrages est aujourd'hui devenu une nécessité absolue dans le cadre des enjeux de transition écologique. Mais aussi dans les enjeux d'activation de nos démocraties locales.*"

La collaboration entre les deux directions centrales est en soi un exemple de la mise en œuvre d'une "*intelligence collective au service du projet d'architecture et d'aménagement*", alors qu'il est plus que jamais nécessaire de travailler de manière plus partenariale, la PP7 apparaissant comme un "*tiers acteur venant faciliter la relation territoire/état – collectivités locales/problématiques locales et échelle nationale...*" Le pari de cette collaboration est de "*dégager des jurisprudences qui pourront, en retour, inspirer les politiques publiques, permettre de légiférer en s'appuyant sur les pratiques de la société civile*". ■M.L.

Initialement le chiffre 7 désignait sept familles de terrains d'actions, le bâtiment public désaffecté à valeur patrimoniale, le village, le bourg, la ville moyenne, la commune de banlieue, la métropole régionale, et le territoire d'outre-mer. Forte de cinq années d'expérimentation, l'association se donne pour défi de déployer cette démarche à grande échelle. Pour le relever, elle s'attache d'une part à faciliter l'émergence d'initiatives de permanences architecturales territoriales en accompagnant l'ensemble des acteurs d'un

territoire donné dans une stratégie d'aménagement local. D'autre part, elle organise l'essaimage des méthodologies de projets à l'œuvre, notamment à travers le centre de ressources de l'École du terrain. Pour une meilleure habitabilité de nos territoires à long terme, l'enjeu est de promouvoir un urbanisme ancré et vivrier à partir de la reterritorialisation de la commande en s'appuyant sur l'existant.

Telle qu'elle est appliquée par l'association codirigée par les architectes-urbanistes Laura Petibon et Sophie Ricard (Palmarès des jeunes urbanistes 2020), la PP7 se définit par des principes apparemment simples à énoncer mais difficiles à mettre en œuvre : la "permanence territoriale de projet" et "la programmation ouverte", dans le cadre "d'études de [faisabilité en acte](#) ou de plans guides en acte".

“L'architecte habite avec nous !”

Hélène Fernandez, directrice chargée de l'architecture au sein du ministère de la Culture, rappelle que des "permanences architecturales et artistiques", soutenues par son ministère dans le cadre de la loi LCAP ont déjà eu lieu, comme celles qui occupèrent la friche de la Belle de mai à Marseille au début du XXI^e siècle. Mais l'application de cette pratique au monde de l'architecture reste ponctuelle et confidentielle, alors que cette présence physique permet *"la mise à disposition du public d'expertises, que tout le monde peut connaître et s'approprier..."*

Au début des années 2010, Sophie Ricard, collaboratrice de [Patrick Bouchain](#) à l'agence *Construire*, a résidé pendant trois années dans une maison de la rue Auguste Delacroix à Boulogne-sur-Mer, pour participer à sa transformation en collaboration avec ses habitants ¹. La "Cité de promotion familiale", délaissée, excentrée, composée de soixante pavillons peuplés d'ouvriers des industries de la pêche et de gens du voyage sédentarisés, semblait vouée à la destruction par l'Anru. Grâce à la volonté politique locale et à l'Office Public HLM, la transformation des maisons s'est opérée au fil des rencontres quotidiennes de l'architecte avec ses voisins ; chaque étape, de la rénovation du bâti au choix de la couleur des façades, faisant l'objet de décisions prises directement avec les intéressés, les travaux d'aménagement intérieurs étant effectués pour la plupart par les habitants eux-mêmes ou par des entreprises recrutant des jeunes du quartier. Il y eut 60 projets différents, autant que de maisons, correspondant à l'appropriation de chaque foyer, à l'opposé de l'uniformisation et de la standardisation souvent associée à la production du logement social. Avant d'intervenir dans chaque maison, Sophie Ricard en connaissait l'histoire et celles de ses habitants. L'un d'entre eux résuma l'expérience d'une formule, "l'architecte habite avec nous !".

Cette présence vient à elle seule bouleverser l'ordre immuable de la "commande". L'architecte *"n'est plus le dernier maillon de la chaîne"*, il n'intervient plus en fin de processus, quand tout est programmé, ou après le passage obligé par un concours, mais dès l'origine. Aussi peut-il, selon la formule de la PP7, *"rassembler les phases de*

construction mais aussi être la cheville ouvrière d'interprétation de la commande", tout en rendant visible le processus de création architecturale.

Sophie Ricard a, par la suite, occupé l'ancienne faculté des sciences Pasteur, un bâtiment désaffecté de la fin du XIXe siècle situé dans le centre-ville de Rennes, pour accompagner sa transformation par la mise en œuvre d'une programmation ouverte. Patrick Bouchain avait proposé d'y installer *l'Université foraine* pour en "*faire un lieu sans programme prédéfini. Ce sera ce que les gens en font par l'appropriation*" 2.

Les activités qui s'y déroulent relèvent de la pratique de la programmation ouverte, telle qu'elle s'est développée aujourd'hui durant les phases de chantiers de nombreux grands projets. Mais au-delà de l'occupation des lieux, [la permanence architecturale](#) a contribué à élaborer, aux côtés de la société publique locale d'aménagement, *la préfiguration en acte* du programme d'utilisation définitive du bâtiment, en menant de front deux chantiers : celui de sa réhabilitation et celui de la mise en place d'une gouvernance collective et citoyenne des activités qu'il accueille aujourd'hui. Un lieu ouvert – baptisé [l'hôtel Pasteur](#) –, une école maternelle bilingue français – breton et un "*édulab, lieu d'expérimentation et d'apprentissage dédié aux usages et aux cultures numériques*" se partagent le bâtiment, certains usages et leur entrée commune, aux côtés du tiers-lieux, sans programme défini, situé dans les étages. Depuis mars 2021, comme durant la phase du "*chantier ouvert*" (conçu comme un acte culturel, un chantier d'apprentissage, d'application et d'insertion), Pasteur est accessible au plus grand nombre dans l'hôtel où "*des projets multidisciplinaires (art, sciences, économie, action sociale, sport, santé) y trouvent un quartier général gratuit, à condition de respecter les lieux et de participer à son fonctionnement grâce à un cadre de réciprocité*".

À la gare de Lunel

Cette présence sur les lieux n'est jamais anecdotique.

Pour Laura Petibon, "*la permanence implique un changement de posture profond tant intellectuel que pratique dans les métiers de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre en architecture et urbanisme*". Ce que Sophie Ricard résume ainsi : "*sur le terrain, on est toujours à l'affût des problématiques locales et contemporaines, on compose avec les ressources matérielles et immatérielles et l'on peut rassembler ce qui est disloqué.*" 3.

Aujourd'hui ces principes sont à l'œuvre à Lunel dans l'Hérault, autour de l'ancienne gare désaffectée 4, propriété de SNCF Immobilier. En résidence, l'équipe de l'architecte Mathilde Tournyol du Clos a participé de l'intérieur à la rénovation du bâtiment et à la formulation de ses nouveaux usages, avec pour objectif à terme de mobiliser un trio d'acteurs, élus, société civile et opérateur, autour d'un "*enjeu de société, de culture et d'urbanisme*". Le bâtiment en travaux a peu à peu été ouvert au public et aux initiatives locales.

C'est l'une des constantes des opérations conduites par la PP7, la période durant laquelle se déroule la démarche amène à transformer les lieux en "*chantiers écoles*" ou "*chantiers ouverts*". "*Il s'agit d'un temps actif, vivant, qui s'inscrit dans la durée, dans le territoire et qui*

mobilise les volontés de faire sur place. Le projet se concrétise donc par la mise à l'épreuve publique et collective d'une spatialité en vue de dessiner le programme de la commande. La conception s'enrichit et, au fur et à mesure, les actes constructifs, même modestes, préparent le chantier".

Ainsi, la mise à disposition du bâtiment à des organisateurs d'activités culturelles et sociales, avant même le choix d'une destination définitive, apporte une première réponse au problème de la vacance du bâtiment permettant d'associer dès la conception la société civile et tous les acteurs de la commande. S'inscrivant dans le temps long, cette méthode de projet permet à la fois de redonner une valeur d'usage à un patrimoine délaissé, mais aussi d'activer les démocraties locales en favorisant l'écriture collective de la commande publique.

De la programmation ouverte...

En accompagnant les maîtrises d'ouvrage (collectivités et autres opérateurs), *Notre Atelier Commun* met donc en œuvre les principes de la PP7, au nombre desquels la "programmation ouverte". Il s'agit selon l'association de *"laisser advenir l'imprévu, l'accueillir, avant même de partir avec un programme défini à l'avance... Chaque acte, chaque occupant, contribuent à la programmation finale et à l'aménagement du bâtiment et permettent de "tester" le programme"*.

Le sort de [l'ancienne gare de Lunel](#), dont l'élégant escalier en fer à cheval est visible quasiment depuis le centre-ville, illustre les effets de cette méthode sur l'aménagement d'un bâtiment. Selon Mathilde Tournyol du Clos, sa réhabilitation est *"un petit projet mais très complexe, retardé par diverses circonstances, la Covid, un changement de municipalité"*. Au fil des rencontres, quatre pistes d'usages partagés sont apparues, parfois initiées par les habitants, parfois par l'équipe en permanence architecturale : l'accueil – des voyageurs, des associations, des SDF durant la journée... – la création artistique, la formation et la mobilité, au service de l'usage du vélo ou des personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'activités non marchandes relevant de l'économie sociale et solidaire qui remet l'humain et la nature au cœur de l'économie des lieux et des territoires afin de mieux relever les grands défis de la société. La démarche implique la confiance et l'adhésion de tous les partenaires. Comme le précise *Notre Atelier Commun*, *"la programmation ouverte implique une grande confiance entre élus, opérateurs, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage (AMO/AMU), maîtrise d'œuvre (MOE) et société civile."*

... au plan guide en acte

À Lunel, SNCF immobilier, l'interlocuteur principal de la PP7 – aux côtés de la Ville, la Communauté de communes et la Banque des Territoires – a des intérêts bien précis dans l'opération. Mathilde Tournyol du Clos rappelle que *"la SNCF possède quelque 8000 bâtiments vacants et sans affectation, qui ne peuvent pas être démolis pour des raisons diverses et dont on doit imaginer de nouvelles affectations"*. Comme l'affirmait Patrick

Bouchain, *"chacun des chantiers de La Preuve par 7 doit transmettre son "intelligence" au suivant, du plus petit au plus grand, du plus périphérique au plus central, du plus urbain au plus rural"*.

Cette transmission passe par une forme de "contamination" à partir des territoires sur lesquels agit *Notre Atelier Commun*. Dans les communes de Billom et de Pérignat-ès-Allier, toutes deux situées dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, l'urbaniste Boris Bouchet et l'agence Rural Combo ont mis en valeur la richesse de l'habitat vernaculaire, en particulier dans les centres des bourgs. Ces bâtiments souvent délaissés constituent une réponse aux demandes locales de logements. Rural Combo, au contact des habitants, promeut l'élaboration d'un *"plan guide en acte"* adopté par la municipalité de Pérignat qui le définissait ainsi : ce *"serait une version actualisée du plan d'aménagement du bourg mais (qui) se différencie par une plus grande association des habitants lors de sa rédaction. Ce document n'est pas un plan d'urbanisme, mais permet de définir des axes de développement pour la commune, par exemple définir un plan de circulation ou discuter des aménagements sur la traversée du centre-bourg. Il peut y être intégré aussi les problématiques environnementales..."* La commune s'est appropriée la démarche dans le cadre de son opération "le Village en chantier".

L'urbanisme vivrier, le projet urbain en circuits courts

"L'écologie consiste d'abord à consommer avec modération ce qui est à portée de main et pas plus..." déclarait Patrick Bouchain lors de la Biennale de Venise en juin 2016. Cette forme de consommation modérée passe par le respect des réalités locales et des pratiques ancestrales, ce qui remet à l'honneur un terme et un concept que l'on disait désuets. *"Le vernaculaire, affirme Notre Atelier Commun, c'est ce qui est quotidien, populaire, local. L'architecture vernaculaire est une démarche qui, en faisant attention au temps long, est modelée par les usages et s'adapte aux enjeux contemporains. Elle met en valeur les matériaux locaux, les savoir-faire spécifiques pour construire ou réhabiliter le patrimoine bâti. Cette démarche est courante en matière de réhabilitation du patrimoine exceptionnel mais très peu explorée pour la construction et la réhabilitation du quotidien"*.

Les élus de Billom et Pérignat-ès-Allier appartiennent à des structures territoriales de natures diverses, le Parc naturel régional, le Pôle d'équilibre territorial et rural du grand Clermont, au sein desquels la discussion avec d'autres maires permet de populariser leurs activités... Mais également de promouvoir un autre aspect de la démarche, le développement de "l'urbanisme vivrier", qu'illustre par exemple le développement d'une filière "paille" pour l'usage de ce matériau durant les travaux d'isolation des équipements publics. Comme l'énonce la PP7, *"cet urbanisme naît d'une reterritorialisation de la commande publique et d'une volonté collective et locale d'habiter autrement le territoire. C'est considérer que l'acte de construire et d'aménager peut faire filière et intégrer toutes les composantes, ressources matérielles et immatérielles de ce territoire"*.

C'est une forme de circuit court, pour utiliser des productions locales au plus près des chantiers, mais pas uniquement. Il s'agit également de faire appel, par exemple, aux

réseaux locaux de formation. Comme le suggère le texte de la convention passée entre PP7 et l'État, *"l'occupation du site du projet permet d'ouvrir les possibles et de traiter non pas seulement d'architecture et d'urbanisme au sens strict mais aussi d'emploi, d'alimentation, de santé, de culture locale, de mémoire des lieux, d'économie, de développement de filières locales, de tout ce qui se réfère à la vie sociale et collective"*.

Tout cela sans avoir besoin de se situer dans le cadre de dérogations aux règles de l'urbanisme. *"Les expérimentations menées par la Preuve par 7 ne se situent pas hors du droit commun, elles permettent au contraire, selon Hélène Fernandez, de le connaître, de le maîtriser et l'interroger, pour voir jusqu'où on peut aller. La connaissance du droit permet de ne pas le subir."*

... et à toutes les échelles

Aujourd'hui la démarche de la PP7 est mise en œuvre à Lunel, Billom, Pérignat-ès-Allier, au village de Montjustin dans le Luberon et à Chiconi. Dans cette commune de Mayotte, le projet relie les diversités culturelles en proposant de réinvestir progressivement une MJC inoccupée pour en faire un lieu culturel lié à la musique, et explore des modalités d'intégration de l'habitat informel dans le projet urbain. Par ailleurs *"à Bagneux (Hauts-de-Seine), précise Laura Petibon, nous avons un salarié en permanence architecturale jusqu'en septembre 2023 et dont l'activité sera reprise par l'acteur local du Plus Petit Cirque du Monde. Nous soutenons également les projets qui mettent ces méthodologies en œuvre comme le couvent des Clarisses à Roubaix avec le collectif ZERM, le Passage à Niveaux, à Béthune avec l'ENVOL, La Chaire Post Minier à Lille – avec Béatrice Mariolle qui établit des permanences architecturales en thèse pour le renouveau du Bassin Minier – et nous entretenons des liens de compagnonnage avec l'Établissement public foncier du Pays Basque agréé Office foncier solidaire (OFS) et la Fédération française des coopératives d'habitants Habicoop, certains CAUE et Maisons de l'architecture."*

Sophie Ricard affirme que la PP7, qui pouvait paraître comme initialement cantonnée à la transformation purement architecturale du cadre bâti, connaît déjà un changement d'échelle, passant du bâtiment à l'îlot, au quartier et à la ville, et qui pourrait, par contaminations successives, *"travailler à développer une stratégie d'aménagement locale en partant des expérimentations réussies avec les services techniques des collectivités et les élus locaux et les services déconcentrés de l'État."* Il s'agit, selon elle, de déterminer *"comment faire en sorte que les jurisprudences créées à partir de la petite échelle puissent être le levier pour établir de nouveaux processus dans l'élaboration de politiques publiques locales, afin de s'employer à révéler les identités territoriales à partir de leurs problématiques et ressources locales. Un nouvel axe d'expérimentation à l'échelle régionale en passant par les collectivités locales et départementales est une continuité nécessaire et indispensable en vue de travailler à la stratégie de développement d'une politique publique de construction et d'aménagement locale"*.

Ces évolutions passent par des coopérations territoriales, le partage entre acteurs des informations et des expériences collectées durant les différents chantiers et l'établissement de liens avec le monde de la recherche et de l'enseignement (voir encadrés). *"Si les méthodes de projets doivent changer alors, affirme Héléne Fernandez, nos enseignements en architecture et urbanisme doivent pouvoir eux aussi évoluer à partir des terrains d'action et enjeux".*

La chaire EFF&T

Au sein d'un réseau qui milite pour les pédagogies de terrain, la Preuve par 7 travaille également à renouveler l'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme en développant un grand nombre de collaborations avec le monde de la recherche.

Elle mène des travaux communs avec la chaire EFF&T Expérimenter, Faire, Fabriquer & Transmettre, labellisée en 2020 par le ministère de la Culture au sein de l'ENSA Paris la Villette, avec laquelle elle a, par exemple, coorganisé un séminaire intitulé *Design & écologie rationnelle*.

Les urbanistes de la PP7 sont également proches des travaux du philosophe Alexandre Monnin, qui enseigne la "redirection écologique", discipline qu'il a cocrée à l'ESC Clermont Business School. Avec lui ils s'interrogent sur les notions d'attachement et de renoncement, telles qu'elles sont à l'œuvre lorsqu'il s'agit, par exemple, de renoncer à ce qui faisait l'identité parfois économique d'un territoire pour la rediriger alors que le réchauffement climatique vient tout bouleverser. ■ M.L.

Philosophie à l'hôpital

Avec la philosophe et psychanalyste Cynthia Fleury, titulaire de la chaire Humanités et Santé au Conservatoire des arts et métiers, Notre Atelier Commun aborde les questions liées aux liens entre l'urbanisme et la santé, sociale et mentale. Notre atelier Commun et la Chaire de philosophie à l'Hôpital, ont initié un programme de "recherche en actes" autour de la notion du soin en architecture et en urbanisme avec le "Laboratoire des délaissés". Ce programme a pour but de décortiquer les expérimentations à l'œuvre en rassemblant nos écoles de pensées et nos actions. ■ M.L.

Chaire de philosophie à l'hôpital : <https://chaire-philo.fr/> - <https://chaire-philo.fr/laboratoire-des-delaisses/>

Dans une interview donnée à la revue Diagonal 5, Laura Petibon déclarait *"La Preuve par 7 tire son insolent optimisme d'un simple constat : les expériences d'architecture et d'urbanisme alternatives sont de plus en plus nombreuses. Leur foisonnement montre que des citoyens, des élus, des professionnels, des usagers, des étudiants s'emparent de ces*

questions localement et quotidiennement". La mise en œuvre progressive du ZAN, la fin de l'artificialisation des sols ou le recul du trait de côte exigeront des méthodes de plus en plus fines et adaptées aux territoires pour continuer à faire vivre leurs habitants dans des formes urbaines et rurales adaptées à leurs besoins et leurs usages.

La PP7, par l'établissement et l'essaimage de ces nouvelles méthodes de projets, est l'une des réponses pour venir à bout de ce formidable défi.

L'École du terrain

L'association a mis en place un centre de ressources en ligne, "l'École du terrain", fondée en 2022. On peut y consulter *"le récit des expérimentations qui ont eu lieu sur le territoire national et pas uniquement par la Preuve par 7 car beaucoup d'acteurs et de collectivités locales sont à l'œuvre pour inventer de nouvelles manière d'habiter"*. Y seront accessibles des données juridiques, techniques, mises en open-source. Ce site contributif vise à amplifier le mouvement, à créer une culture commune autour d'un urbanisme vivrier et appropriable par toutes et tous, et à démarginaliser ces pratiques. *"Documentant des projets choisis et des démarches singulières, dont les jurisprudences ont transformé les cadres culturels, économiques, administratifs et réglementaires, il est un lieu ressource pour inspirer d'autres acteurs et actrices"*. ■ M.L.

L'école du terrain : <https://lecoleduterrain.fr/>

Restera à la populariser, non dans ses résultats mais dans sa démarche, car, comme le déclare Magali Pinon-Leconte, adjointe au sous-directeur de l'aménagement durable du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, *"C'est la façon de se poser les bonnes questions pour emprunter les différents chemins de la transition qu'il faut reproduire et généraliser, et non pas les réponses nécessairement singulières apportées à tel ou tel projet..."*. Cela passera, selon elle, par la formation et l'embarquement dans la dynamique globale des élus locaux notamment et des services déconcentrés de l'État en particulier. Avec pour objectif collectif, apparemment contradictoire avec la disparité des approches et des initiatives locales mais finalement complémentaire, de *"faire France"* – pour reprendre l'expression de l'urbaniste Daniel Béhar ⁶.

Pour cela, le rôle de l'État est, selon Magali Pinon-Leconte de *"proposer aux territoires des outils, des démarches, des méthodes, des cadres variés pour permettre les négociations, les arbitrages, la contractualisation, rendus nécessaires par la complexité des situations et l'ampleur des enjeux..."*.

Gageons que les méthodes de la PP7 feront partie du nombre. ■

Marc LEMONIER

1. Voir le documentaire **“Construire ensemble la rue Delacroix” de Jacques Kebadian et Sophie Ricard – 2014** et la fiche projet complète [ici](#).
2. [Voir le film de Julien Donada "L'étrange histoire d'une expérience urbaine" réalisé en 2016.](#)
3. La PP7 estime le prix annuel d'une permanence, honoraires + premiers travaux d'aménagement des lieux à environ 100 000 euros.
4. Celle-ci n'a pas été réutilisée lors de l'aménagement du pôle d'échange multimodal et du parvis de la nouvelle gare SNCF. Elle ne peut pas non plus être détruite, car le bâtiment est directement construit en soutènement des voies ferrées. Ses locaux ont eu différentes affectations, logements cheminots, lieu de formation avant d'être murés...
5. "Patrick Bouchain donne la preuve par 7", Diagonal N°207, Novembre 2019.
6. Béhar Daniel, Czertok Sacha et Desjardins Xavier, Faire région, faire France : quand la région planifie, Boulogne Billancourt, Berger-Levrault, 2021.